



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

DELIBERATION N° 4

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Chantier
d'insertion
« peinture » –
Approbation
d'une convention
avec l'AFPA –
Autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de la signer**

L'an deux mil dix-neuf, le six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, M.LORDON, AM BARTHE, S.PUYO, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à J.DOS SANTOS), C. ORDONNES (pouvoir à M.EVENE), G.ELGART (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), J. DARRIGADE (pouvoir à G. LASSABE)

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

Madame Monia EVENE, Adjointe, expose au Conseil Municipal que l'Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) a sollicité la Commune pour un partenariat dans le cadre du dispositif « Chantier formation qualification Nouvelle Chance ». Il a pour finalité l'accès à un premier niveau de qualification facilitant l'employabilité dans le domaine de la peinture en bâtiment.

La formation proposée est d'une durée de 609 heures réparties en 422 heures d'enseignement à l'AFPA et 187 heures sur un chantier d'application.

Le chantier d'application retenu à Boucau est la réfection des peintures extérieures du bâtiment abritant le siège du BTS à Piquessary.

La formation se déroule du 1^{er} avril au 23 août 2019 avec un démarrage du chantier d'application le 13 juin prochain jusqu'au 19 juillet.

A l'issue de cette formation, les 10 candidats (8 hommes et 2 femmes) présenteront le titre professionnel de peintre en bâtiment.

Il est précisé que ce projet est soutenu financièrement par la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées Atlantiques.

La participation de la Commune se traduit par la mise à disposition de la fourniture (peinture, échafaudage...) pour la réalisation du chantier et la prise en charge des repas des stagiaires et du formateur pour les jours passés sur le chantier.

Il est précisé que les stagiaires seront encadrés et sous la responsabilité du formateur AFPA.

Madame Monia EVENE rappelle que ce partenariat a été présenté lors de la Commission des Affaires Sociales du 20 mai dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de travaux d'application à conclure avec l'AFPA et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** la convention de travaux d'application à conclure avec l'AFPA,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Directeur de l'AFPA.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 7 juin 2019
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/06/2019